



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

DOM : Antilles et Guyane

Question écrite n° 93490

## Texte de la question

M. Jacques Remiller appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur les risques d'épidémies de dengue aux Antilles - Guyane et plus particulièrement à la Martinique. Chaque année, l'infection virale endémique de la dengue touche de nombreuses personnes dans les Antilles et la Guyane. Il convient de rappeler que ce virus peut provoquer chez les enfants de moins de quinze ans et plus encore chez les seniors un état de choc pouvant provoquer la mort. Au mois de juin 2005, la cellule interrégionale d'épidémiologie d'Antilles - Guyane, grâce à une surveillance épidémiologique accrue, avait déjà signalé un risque d'épidémie important de la dengue principalement centralisé sur la Martinique (numéro 7 du bulletin d'alerte et de surveillance Antilles - Guyane). Il lui demande donc de bien vouloir l'informer des éventuelles mesures qu'il compte retenir afin de répondre à ce risque d'épidémie.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jacques Remiller](#)

**Circonscription :** Isère (8<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 93490

**Rubrique :** Outre-mer

**Ministère interrogé :** santé et solidarités

**Ministère attributaire :** santé, jeunesse et sports

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 2 mai 2006, page 4616